

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Service Environnement Industriel
Département Énergie, Sol, Sous-Sol
Division Mines et Après-Mines Uranium

Site de Limoges
Immeuble Le Pastel
22 rue des Pénitents Blancs – CS 53218
87032 Limoges cedex 1
Tel : 05 55 12 96 16
Courriel : de3s-sei-dreal-abc@developpement-durable.gouv.fr

Poitiers, le

11 OCT. 2016

à l'attention de

Monsieur le Préfet de la Creuse
4 place Louis Lacroq
23 000 Guéret

Nos réf. DMAMU-123DEP

Bordereau d'envoi

Objet : Visites d'inspection de sites miniers en Creuse Rapports suite aux visites d'inspection des travaux miniers sur les sites de Coussat, Le Monteil et Basseneuille		
Désignation des pièces :	nombre :	Objet
Veuillez trouver ci-joints les rapports établis suite aux visites d'inspection réalisées par mes services sur les sites de Coussat, Le Monteil et Basseneuille	3	Pour attribution

Copies : TD (SEI), JH (DE3S), DMAMU, AREVA

PRÉFET DE LA CREUSE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

Limoges, le **05 OCT. 2016**

Service de l'Environnement Industriel
Département Énergie, Sol, Sous-Sol
Division Mines et Après-Mines Uranium

Le directeur

Tél : 05 55 12 96 16
Courriel : de3s.sel.dreal-alpc@developpement-durable.gouv.fr

à

Nos réf. : CMC0107DEP
S:\PRP\DMAMU\00_Organisation_DMAMU\01_Chrono-DMAMU\2016-
CMC\Depart\pprct2016_cmc0107DEP-NM-Rapport_VI_Monteil.odt

Monsieur le Préfet de la Creuse

RAPPORT

suite à la visite d'inspection des travaux miniers sur le site du Monteil

Visite d'inspection	Site : Ancien site minier du Monteil Date de la visite : 7 septembre 2016	Commune : Bonnat (23)
Exploitant/ responsable du site	Exploitant : Compagnie Française de Mokta (CFM) représentée par AREVA Après Mines Propriétaire du site : AREVA	
Titre minier	19/05/1983 : octroi par décret de la concession du Montilloux Titre échu	
Travaux miniers	MCO de 1987 à 1988 - Tonnages précis inconnus et comptabilisés avec ceux du site de Coussat situé à proximité, soit 207 271 kg d'uranium	
Participants à la visite sur site	<i>Représentant la société AREVA Mines :</i> Mme Caroline BENESTEAU, Mme Gwenaëlle CADORET <i>Équipe d'inspection de la DREAL :</i> Mme Gisèle PALADINI, Mme Nathalie MARLIER	

Documents référentiels	<ul style="list-style-type: none"> - rapport du 29/03/2010 faisant suite à la visite d'inspection du 11/02/2010 - Bilan de fonctionnement de la Creuse de 2008 - Contrôles au 2nd niveau IRSN dans le cadre du programme MIMAUSA de 2011
------------------------	--

I – Thème de la visite

L'ancien site minier du Monteil est sous police des mines et réglementé au titre du code minier. Il a été exploité sous le régime de la concession accordée à la Compagnie Française de Mokta (CFM), aujourd'hui représentée par la Société AREVA Mines.

Le but de l'inspection est de vérifier l'évolution du site par rapport à la visite d'inspection du 11/02/2010 et de vérifier si des mesures de surveillance sont nécessaires.

II – Présentation du site minier et des travaux de réaménagement

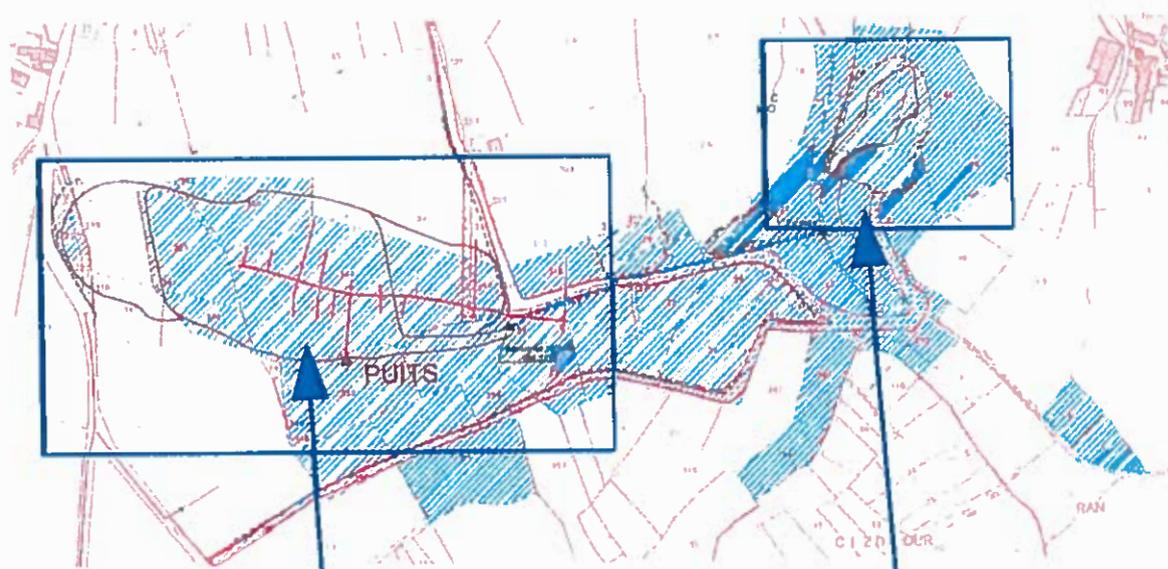
Le site se situe sur le bassin versant de la Petite Creuse. Il est localisé à flanc de coteau en rive droite du ruisseau du Theil, affluent de la Petite Creuse.

Le gisement a été exploité par mine à ciel ouvert (MCO). Les tonnages extraits ont été regroupés avec ceux de Coussat, situé à proximité.

La mine à ciel ouvert (MCO) a été entièrement remblayée par des stériles pour revenir quasiment à la topographie d'origine, puis recouverte de terre végétale. Les fossés et bassins de décantation ont été comblés. Les travaux de réaménagement du site minier se sont terminés en 1989.

III – Relevé des observations lors de la visite d'inspection du 7 septembre 2016

L'ancien site minier du Monteil est localisé sur des parcelles appartenant à AREVA (hachurées en bleu sur l'extrait cadastral ci-dessous).



MCO de Coussat

MCO du Monteil

Le site est entièrement recouvert de broussailles et de végétation et est par conséquent difficilement accessible. La clôture entourant partiellement le site n'est plus entretenue, le site étant impraticable par lui-même :



« accès » au site

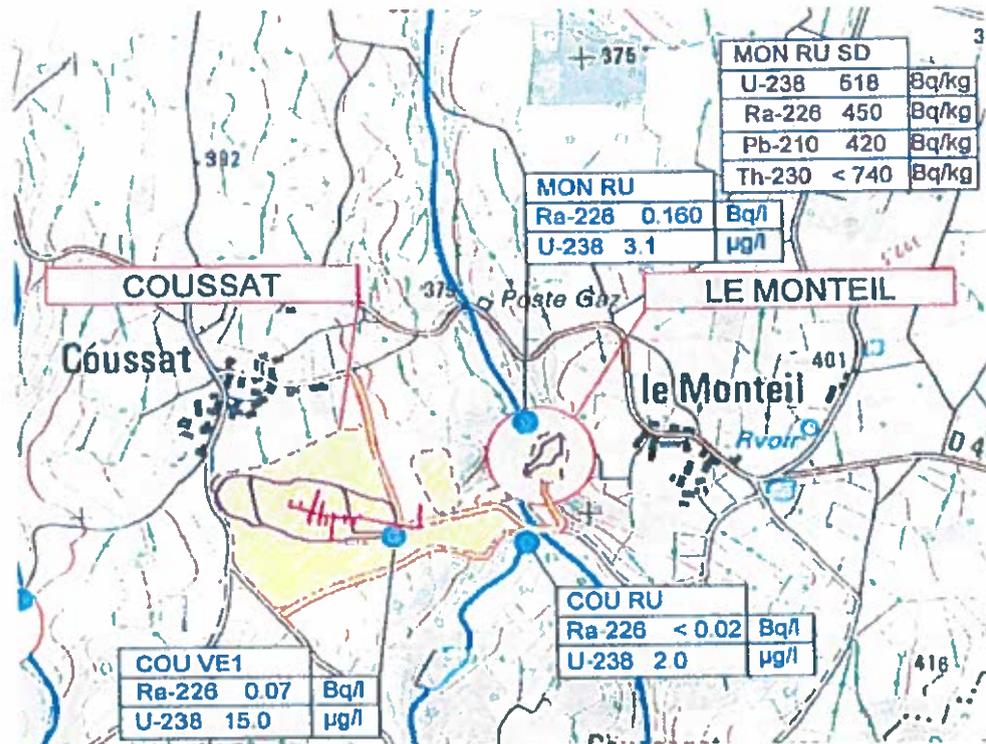
vue sud du site

Un chemin permet théoriquement l'accès à l'emplacement de l'ancienne MCO. Toutefois, celle-ci n'a pu être localisée compte tenu de la végétation (accès impossible).

Les travaux de réaménagement réalisés sur le site ayant conduit à un remblayage complet de la MCO, celle-ci ne comporte pas de risque (de chute en particulier)

Analyses radiologiques des eaux

Des analyses des eaux dans le ruisseau du Theil en aval des sites de Coussat et du Monteil ont été faites par AREVA en 2008 dans le cadre du bilan de fonctionnement, puis par l'IRSN en 2010 dans le cadre du contrôle de second niveau des sites de la Creuse.



Extrait du bilan de fonctionnement Areva [2008]

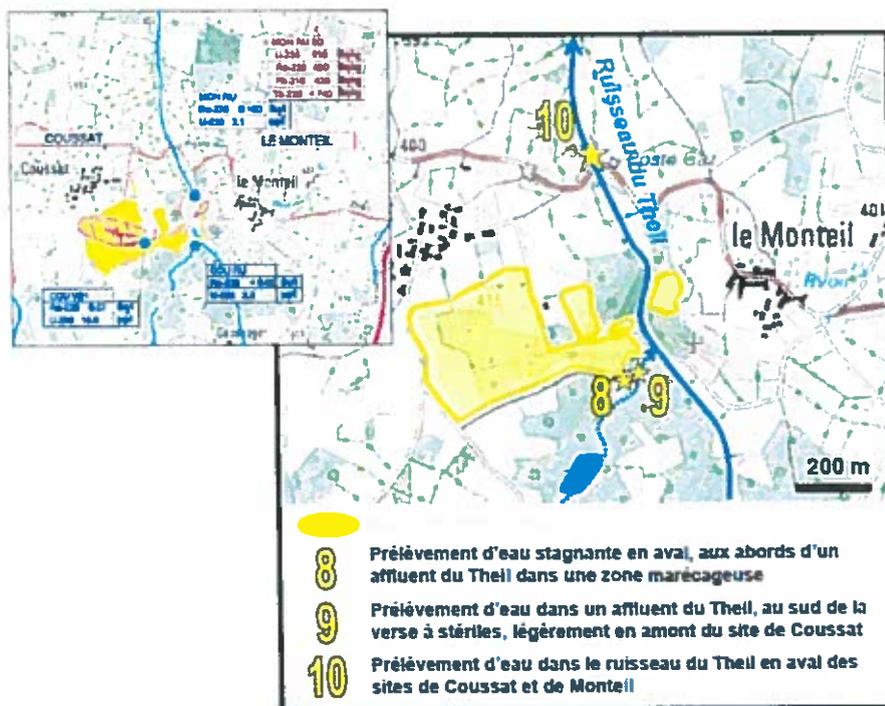


Figure 14 : Localisation des prélèvements d'eaux effectués en aval des sites de Coussat et Monteil (IRSN, 2010). En encart : carte des résultats d'analyses des eaux d'Areva NC (2008).

Extrait du document IRSN (2010)

Point de mesure n°10 – ruisseau du Theil			
Année	pH	U ₂₃₈ en µg/l	Ra ₂₂₆ en Bq/l
2008 (AREVA)	6,4	3,1	0,16
2010 (IRSN)	7,7	2	< 0,038

Les valeurs observées par AREVA et l'IRSN sont du même ordre de grandeur et sont cohérentes avec celles usuellement mesurées dans les eaux de surface dans des environnements géologiques comparables.

IV - Conclusions à l'issue de la visite d'inspection

La visite d'inspection a permis de constater qu'il n'y avait pas de modification significative par rapport à l'inspection du 11/02/10.

Le site n'est plus entièrement clôturé mais ne présente pas de risque particulier, la MCO ayant été entièrement remblayée. Par ailleurs la végétation et les broussailles rendent l'accès très difficile.

Les résultats d'analyse des eaux de surface ne montrent pas d'influence particulière du site minier, qui ne nécessite par conséquent pas de surveillance particulière.

Il est demandé à AREVA de mettre à jour le plan parcellaire en l'actualisant avec les éventuelles ventes et locations et de fournir la liste des propriétaires des parcelles, pour la fin de l'année 2016.

Il est également demandé à AREVA de fournir un plan compteur pour le 31/03/2017.

